

**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal  
d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR10.46PR  
concernant  
la 2<sup>e</sup> série de compléments au budget 2010.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances a siégé le 22 novembre 2010 pour étudier le présent préavis. Elle a bénéficié de la présence de M. Daniel von Siebenthal, Syndic, et de M. Pierre Meyer, chef du Service des finances, et les remercie pour les renseignements fournis et les précisions apportées.

Suite à ce préavis, les charges s'accroissent de Frs. 891'400.-. L'excédent de charges selon le budget 2010 et les deux séries de compléments au budget se monte à Frs. 2'051'400.-.

### **REMARQUES GENERALES**

La Commission des Finances s'étonne du nombre de mandats qui apparaissent dans les crédits complémentaires.

Elle remarque que le dépassement au compte Police et Sports 171.3141 concernant la piscine couverte aurait dû faire l'objet d'une communication. Il aurait dû en être de même pour le compte Education et Jeunesse 516.3188 *Frais de transports*. La décision municipale étant récente, et des explications étant fournies dans le présent préavis, on peut considérer que ce dernier fait office de communication concernant ce compte.

### **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

#### **1. ADMINISTRATION GENERALE**

100.3101 Fournit. Bureau, imprimés et consommables. Ce type de machine de dépouillement est déjà utilisée dans différentes villes du canton et permet un gain de temps concernant la lecture, d'où la suppression de quelques postes de scrutateurs. Elle sera utilisée pour les votations mais pas pour les élections.

101.3185 Mandat pour une étude sur la prévoyance professionnelle des Municipaux : il fait suite au postulat Savary et a été confié à une société spécialisée, vu la complexité du dossier.

Mandat pour un audit sur le fonctionnement du stade : il est assuré par une société reconnue et en principe neutre.

Mandat pour l'étude de Partenariats Public-Privé : concerne la mise en œuvre d'une méthode de travail quant à la recherche de partenariats en général, et à l'avenir du Centre Thermal et du Grand Hôtel des Bains en particulier.

## **5. EDUCATION ET JEUNESSE**

516.3188 Frais de transports : Les frais sont en partie récupérés par la péréquation.

## **6. POLICE ET SPORTS**

171.3141 Entretien bâtiments : Le bâtiment de la piscine couverte est encore sous garantie. Chaque problème est discuté de cas en cas en terme de responsabilité.

601.3011 Traitements : Retard accumulé à la Police du commerce. Il concerne un travail administratif en hausse en rapport avec l'Office des poursuites.

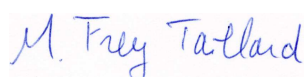
## **8. SERVICE DES ENERGIES**

801.3185 Dans le cadre de la défaillance du système de comptage et des négociations avec le propriétaire, un mandat pour le recomptage de la consommation électrique a été attribué à l'extérieur, ceci afin d'avoir un avis neutre.

## **CONCLUSIONS**

Après avoir reçu les compléments d'informations utiles, la Commission des Finances, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis PR10.46PR, tel que présenté par la Municipalité.

Pour la Commission des Finances



Martine Frey Taillard

Yverdon-les-Bains, le 25 novembre 2010.